



ADMINISTRATION

DEL-2025-028

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 10 mars 2025

Mairie, salle du conseil municipal • 20h

Président de séance : Florent SERRETTE, Maire de Mignovillard

Date de la convocation : 4 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 10

Conseillers présents : Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Michaël FUMEY, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers absents ayant donné procuration :

Marion BLONDEAU (procuration à Lydie CHANEZ)

Conseillers absents :

Joël ALPY, Jean-Yves QUETY, Séverin PASKIEWICZ

Secrétaire de séance : Camille BARBAZ

DEL-2025-028 - Cession de terrain agricole à un exploitant, lieu-dit Pâturage des Folards à la Grange-des-Prés

Par délibération du 3 mai 2021, le conseil municipal a approuvé la vente de terrain agricole au GAEC MIVELLE, sis 2 rue des Granges, La Grange-des-Prés. La parcelle communale initiale, cadastrée F 220, a fait l'objet d'une division par bornage afin d'obtenir de nouvelles parcelles, dont la parcelle à vendre, cadastrée F 225, d'une superficie de 37 a 16 ca (3 716 m²).

Afin de permettre la régularisation de la vente devant notaire, il y a lieu de modifier la délibération initiale du 3 mai 2021 en précisant la référence cadastrale de la parcelle à vendre issue du bornage ainsi que sa contenance. La délibération est ainsi modifiée :

« [...] »

Aussi, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve *la vente de la parcelle F 225, d'une superficie de 37 a 16 ca*, au GAEC MIVELLE,
- fixe le prix de vente à 0,35 €/m², frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur,
- donne pouvoir à M. le Maire pour exécuter ces décisions et accomplir les formalités nécessaires.

[...]»

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la modification de la délibération du 3 mai 2021 telle qu'exposée ci-dessus,
- DONNE DÉLÉGATION à M. le Maire ou son représentant pour accomplir l'ensemble des formalités liées à cette cession.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Florent SERRETTE

┌

└